

**RENCONTRE RÉGIONALE DES
ACTEURS DES ARTS PLASTIQUES
ET VISUELS
EN NOUVELLE-AQUITAINE
Les 26, 27 et 28 novembre 2024
à Niort**

Le cahier de la rencontre régionale

ASTRE réseau
arts plastiques
& visuels
nouvelle-aquitaine

SOMMAIRE

p.3 Affirmer la force du réseau

p.10-16 Quelles solidarités entre les acteur.ice.s associatifs au sein du champs des arts visuels et au-delà ?

p.17-21 La vie des oeuvres dans l'espace public, rural et urbain : quelles évolutions des pratiques professionnelles ?

p.22-25 Comment les problématiques écologiques font évoluer les pratiques artistiques ? L'exemple de la photographie

Affirmer la force du réseau

Le réseau Astre organisait la cinquième Rencontre des acteurs des arts plastiques et visuels les 26, 27 et 28 novembre à Niort. Après une première journée consacrée à la visite d'expositions à Oiron, Thouars, Saint-Hilaire la Palud et Niort, les débats du mercredi ont fait place au bilan et aux chantiers en plénière le matin, et aux travaux thématiques en ateliers l'après-midi.



Niort est de longue date hospitalière à la création artistique ; Cécile Villiers l'a signalé dans ses remerciements aux partenaires de cette rencontre – la Villa Pérochon, la salle de musiques actuelles le CAMJI, la Ville de Niort.



Dans son discours d'accueil, Christelle Chassagne, élue à la Culture de Niort depuis dix ans et convaincue selon ses mots « **de l'importance du rôle de la culture dans le lien social** », a invité les participants aux rencontres à découvrir le vivier d'artistes et de lieux qui apportent une dynamique au territoire. Elle a notamment mis l'accent sur les *ateliers d'artistes de Niort et alentour*, dont l'association regroupe 46 plasticiens, organisateurs régulièrement de portes ouvertes – qui ont juste précédé cette rencontre. Elle a également insisté aussi sur le rôle de la Villa Pérochon, centre d'art contemporain dédié à la photographie, auquel son nouveau directeur, Philippe Guionie, veut instiller une nouvelle dynamique. Elle cite également le Pilori, lieu d'exposition ouvert annuellement, et la politique de commandes d'œuvres dans l'espace public, illustrée par le parcours proposé la veille par l'association *Winterlong Galerie*. Autre initiative dans l'espace public : le *Pars-Cours vers la mer* organisé par l'association *La Rousse*, qui mêle installations artistiques et spectacle vivant le long de la Sèvre niortaise, pour des croisements entre paysage, nature et art. « **La Ville de Niort, conclut-elle, veille à la juste rémunération des artistes qui exposent dans ses lieux et a la volonté de maintenir ses budgets culturels dans un contexte qu'elle reconnaît « inquiétant », mais qui n'oblitére pas l'urgence d'agir pour la culture et l'écologie** ».



Visites d'ateliers d'artistes à La Rousille à Niort
Crédit : Darri

I. Un contexte d'incertitude et d'inquiétudes

I.1 État des lieux en Nouvelle-Aquitaine... et ailleurs

L'inquiétude sur les budgets culturels et sur la survie de multiples structures pèse lourdement sur cette rencontre. Blaise Mercier, l'un des trois co-présidents du réseau Astre, ne mâche pas ses mots et cite l'exemple présent dans chacune des têtes : le couperet tombé sur le budget culturel de la Région Pays de la Loire. **« Une boîte de Pandore s'est ouverte dans une Région dont la politique culturelle faisait figure de modèle, avec le Voyage à Nantes et le Pôle des Arts visuels. Non seulement les coupes budgétaires condamnent à court terme des structures, mais on entend tous les poncifs sur la culture élitiste, alors que cette politique budgétaire s'attaque à tout ce qui fait commun telles que le Planning familial et le sport ! »** s'indigne-t-il. **« Rappelons que nous sommes générateurs d'une économie, d'un développement, mais aussi de toutes les transformations de la société. Laisser entendre que la culture est optionnelle, c'est un drame. »**

Il oppose à ces perspectives dramatiques de la Région voisine les processus en cours en Nouvelle-Aquitaine, où le dialogue s'est construit, d'abord avec le SODAVI qui a permis de construire le réseau Astre : **« Ce qui fait notre force, c'est ce dialogue. On est en train d'entrer dans une situation de crise durable, et il faut inventer des formes nouvelles de coopération entre nous. On sait que les temps vont être durs. Il faut qu'on sache y faire face. »**

Les deux autres coprésidents de Astre, Stéphane le Garff et Pauline Male, appuient ces propos. Local de l'étape, le premier se félicite que dans les Deux-Sèvres, territoire sous-représenté dans le réseau, la Rencontre de 2024 ait permis de rassembler les centres d'art et des structures très diverses, diversité qui fait la force du réseau.

Pauline Male rappelle qu'au-delà de ses coprésidents, Astre, c'est une équipe, des membres et des groupes de travail qui essaient de faire avancer au mieux les chantiers : **« face aux défis majeurs, c'est la collaboration qui permet de chercher des solutions ».**

I.2 Quelles réponses des institutions partenaires ?

Vice-présidente à la Culture de la Région Aquitaine, Charline Claveau répond à l'appel du pied implicite lancé par Blaise Mercier, et n'embellit pas la situation : la politique culturelle va participer à des économies exigées au niveau national comme local. Elle annonce toutefois la sanctuarisation des aides au secteur des arts visuels, ainsi que de l'aide à l'investissement aux écoles d'art et au Centre photographique de Bergerac. **« Mais, annonce-t-elle, il sera difficile de faire mieux et plus. »**

Saluant l'arrivée du Département de la Gironde dans le Contrat de filière arts plastiques et visuels, elle précise : **« Nous sommes entre gens convaincus de l'utilité sociale des arts visuels, et l'institution régionale a le devoir de réfléchir avec vous sur ce qu'est une mission d'intérêt général, sur une compétence partagée, mais non facultative. Dans le comité de pilotage, les représentants de Astre nous ont alerté**

sur la situation difficile de nombre d'acteurs, sur le risque de découragement et de désespérance à trouver des leviers ; nos leviers principaux sont l'intelligence et l'humanité. L'intelligence, c'est agir là où nous pouvons via le contrat de filière : caractériser les difficultés, faire évoluer l'appel à projets et les manières de travailler ensemble, trouver des solutions organisationnelles. L'humanité passe par la posture de partenaires plutôt que de concurrents, et le fait de prendre sa part dans la transition écologique. » Elle conclut son intervention par la nécessité de préserver la liberté de création et de viser les atteintes à la vie associative, citant le rapport des sénatrices Monique de Marco et Sylvie Robert sur le bilan de la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (2016) et les nouvelles formes de censure.



1. et 2. Ouvertures de la rencontre régionale 2024 à l'Hôtel de Ville de Niort
Crédit : Darri

Directrice-adjointe déléguée aux arts visuels à la DRAC Nouvelle Aquitaine, Anne Claire Rocton rappelle que le SODAVI et le contrat de filière ont répondu à la question « *Comment travailler autrement ?* » en déconstruisant la verticalité et en s'appuyant sur les chaînes de métier. « **L'avantage du contrat de filière, c'est la souplesse de l'expérimentation qui mérite vraiment d'être mis en lumière.** » Elle insiste sur l'importance de l'engagement des acteurs de la filière : « **Quand on travaille le commun, on travaille le partage, le positionnement, et on fait ensemble pour construire ensemble ce qui va nous protéger.** »

1.3 Sur quels outils s'appuyer ?

Un temps de débat s'engage ensuite avec les participants. À une question posée sur le fonctionnement du réseau Astre et de ses commissions, les coprésident.e.s rappellent que les groupes de travail sont ouverts à toutes les structures membres, ajoutant « **C'est le moment de s'impliquer !** ».

Une autre question porte sur le 1% artistique, « **ressource et obligation légale oubliée ?** » s'interroge un artiste. Charline Claveau répond qu'en Nouvelle-Aquitaine, la loi est strictement respectée pour les lycées, dont la construction relève de la compétence régionale, et qu'à Créon par exemple où un bâtiment abrite à la fois lycée et collège l'opération est portée avec le département de la Gironde. Avec la volonté d'innover : il ne s'agit plus d'acquérir une œuvre existante pour la placer dans les murs d'un édifice fini, mais de financer un processus de travail commun entre artistes et communauté éducative.

Conseiller de la DRAC Nouvelle-Aquitaine aux arts visuels, Matthieu Bordes signale qu'une circulaire récente clarifie le champ du 1% artistique, qui doit s'appliquer à toutes les constructions neuves relevant de la compétence des collectivités, ainsi qu'aux rénovations impliquant un changement de destination de l'édifice. Son

application peut passer par différentes procédures : l'appel à projets ou l'acquisition directe d'une œuvre quand le budget est inférieur à 30.000 euros.

« **Reste**, conclut-il, **que si l'obligation du 1% artistique est globalement respectée, il n'existe pas de sanctions coercitives pour les collectivités qui ne l'appliquent pas.** »

II. Le bilan 2024 du contrat de filière

Après cette introduction, les représentants de Astre ont fait un état des lieux du contrat de filière, autour de trois points :

- La politique de sensibilisation du Conseil Départemental de la Gironde envers ses services sur l'économie spécifique des artistes-auteurs
- Le travail sur les relais-ressources et l'amélioration de l'accès à la ressource professionnelle
- Le lancement d'une concertation régionale des artistes plasticien.nes pour leur représentation au sein du contrat de filière, nouveauté de cette édition qui a occupé une bonne part des prises de paroles de cette matinée.

II.1 Les priorités du département de la Gironde

En introduction de son point sur la politique du département, Hélène Fribourg, directrice à la Culture et à la Citoyenneté du Conseil départemental de la Gironde fait elle aussi un détour par la région voisine des Pays de la Loire pour rappeler que si la présidente de Région procède à une coupe drastique sans précédent des budgets culturels, les départements sont eux-aussi impactés par une crise financière inédite.

En Gironde, la politique du Conseil départemental et sa présence au contrat de filière s'inscrit notamment dans une volonté de soutien aux artistes-auteurs inspirés par le rapport Racine paru en 2020. Il s'agit, précise Hélène Fribourg, de conforter leur environnement professionnel et de les soutenir dans leur activité. Cela suppose, de la part des services, une sensibilisation à l'économie et au mode de rémunération des artistes-auteurs pour ajuster au mieux les procédures de commande publique à leur réalité.

Pour cela, la direction de la Culture a travaillé avec Astre pour faire intervenir Katerine Louineau, représentante du Comité pluridisciplinaire des artistes auteurs et autrices (CAAP) auprès des agents de différents services concernés. Toutes les questions délicates ne sont pas pour autant réglées : en cas d'annulation du chantier, comment indemniser le ou les artistes déjà retenus ? Le cas s'est présenté avec la Bibliothèque centrale de prêt.

II.2 Relais-ressources : où en est-on ?

Dès le lancement du SODAVI, la question de l'accès des artistes et des structures à une ressource professionnelle fiable et mise à jour s'est posée. Dès 2022, une dizaine de structures adhérentes d'Astre, très disparates dans leur taille et leur mode de fonctionnement, se sont engagées pour développer une fonction d'accompagnement

de leur secteur. Elles sont aujourd'hui rejointes par trois nouvelles structures : Rurart, le FRAC Poitou-Charentes-Angoulême et l'Agence culturelle Dordogne-Périgord.

Une phase d'expérimentation a été lancée cette année, précise Blaise Mercier, autour de cette question : « *Comment fonctionne une communauté d'acteurs autour d'une ressource collectivisée entre nous, et comment opère-t-on pour vérifier les informations ?* »

«Face à une disparité de moyens des structures engagées dans l'expérimentation, ajoute-t-il, l'une des priorités est la redistribution de moyens et la solidarité économique, afin que les plus petites puissent assurer cette mission de ressources et que ces dernières soient accessibles partout sur le territoire, et que cet accompagnement professionnel des artistes et structures ne repose plus seulement sur l'engagement des bénévoles mais se professionnalise.»

Pour mener à bien cette mission, le groupe de travail du réseau travaille avec la FRAAP et va entamer en 2025 une collaboration avec le Centre National des Arts plastiques.

III. L'entrée des artistes dans le contrat de filière



La mise en place du groupe de travail

«Quelle place et quel mode de représentation des artistes dans le réseau et le contrat de filière ? C'était déjà une question posée lors des premières concertations du SODAVI en 2017/2018, et une thématique récurrente du réseau depuis 2022»

rappelle en introduction Benoît Pierre et Dominique Thébaut, avant de laisser la parole au groupe de travail constitué à cet effet.



A la Rencontre de Pau, le souhait avait été formulé d'une ouverture des instances du Contrat de filière aux artistes individuels, mais aussi aux professionnels indépendants tels que les commissaires d'exposition et les critiques d'art, ou encore les galeries. Et il s'est en effet imposé dans le nouveau contrat de filière signé en 2023. Il a été décidé de travailler en priorité sur la représentation régionale des artistes par la mise en place d'une démarche de concertation.

« Bon nombre d'artistes sont déjà présents au sein de Astre au titre de leur structure et sont très actifs dans les groupes de travail, précise Dominique Thébaut. Mais la représentativité exigeait la mise en place d'un groupe de travail précisément constitué d'artistes individuels, ainsi qu'un soutien financier pour faciliter leurs déplacements et la logistique de leurs rencontres.»

1. Des participants qui se réunissent avant les parcours de visite
 2. Prises de parole lors de l'ouverture à l'Hôtel de Ville de Niort
- Crédit : Darri

Ce sont les artistes Sabine Delcour et Anne Moirier qui ont lancé ce groupe de travail avec l'aide de leurs organisations professionnelles respectives, le CAAP et le SNAPcgt. Il est constitué d'Axel Amiaud (CAAP), Fabian Böhrns (CAAP), Anne-Laure Boyer, Claire Colnot, Sabine Delcour (CAAP), Céline Domengie, Christophe Doucet, Blandine Galtier, Pierre Garçon (SNAPcgt), Kristof Guez, Guillaume Hillairet (CAAP), Lidia Lelong, Anne Moirier (SNAPcgt), Aglaë Miguel (SNAPcgt), Claire Tingaud, Myrha Morvan, AnSo (SNAPcgt). Sa caractéristique est la diversité des âges, des pratiques et des lieux de vie, dans toute la Nouvelle Aquitaine,

« La présence d'artistes sur un territoire est bénéfique à toute la collectivité. Les résonances sont nombreuses. Les œuvres participent à l'attractivité touristique et à l'économie d'un territoire. Mais au-delà, par leurs regards, leurs imaginaires et leurs actions, les artistes font partie intégrante de la société et contribue à sa transformation », dit l'introduction du texte résumant leur action et que l'ensemble du groupe décline en choral pour ce bilan d'un an de préparation de la concertation à raison d'une réunion tous les deux mois. **« L'objectif de ce groupe, précise leur texte, est de constituer une instance démocratique, représentant l'ensemble des artistes de la région qui nécessitera des élections. L'objectif est d'établir (une réelle horizontalité comme le préconise le contrat de filière actuel) voire une parité entre les structures de Astre et les artistes, pour participer à l'écriture des politiques culturelles régionales, aux côtés de l'État et de la Région, dans le cadre du futur contrat de filière. »**

Des constats se sont imposés dès la première réunion : celui de l'isolement et de la précarité des artistes, qui freine un désir d'entraide et d'engagement bénévole pourtant bien présent. Beaucoup connaissaient mal Astre. Le groupe s'est mis au travail autour de trois axes :

- Quelle mode de gouvernance devait-il se donner ?
- Comment organiser la concertation avec les artistes ?
- Quels moyens de concertation pour inviter les artistes à le rejoindre ?

Les modes de gouvernance

Le groupe n'a pas craint de faire preuve d'originalité en multipliant les rencontres auprès d'organismes, bien au-delà du seul champ de la culture, pour travailler sur sa propre organisation.

Il a ainsi rencontré :

- le *Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS) Nouvelle-Aquitaine*, instance où se réunissent les organisations professionnelles du spectacle vivant et les représentants de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes paritaires.
- la *Direction régionale de l'Economie de l'Emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine (DREETS)*, cette direction est l'interlocuteur économique et social au niveau régional des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs.
- la *Confédération Paysanne, syndicat agricole*
- la *Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle CGT (FNSAC-CGT)*, fédération professionnelle de la Confédération générale du travail qui rassemble des syndicats d'artistes et de techniciens du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma.

L'objet de cette diversité de consultation ? La démocratie, enjeu majeur de ce chantier sur la représentation des artistes au sein du contrat de filière. Il s'agissait de voir comment chacune de ces instances l'organise en son sein.

L'organisation de la concertation

Le groupe a décidé d'aller à la rencontre de tous.les artistes néo-aquitain.es en organisant une rencontre par département à partir du printemps 2025, en s'appuyant sur les dynamiques locales, avec la complicité des artistes et des structures.

Ces rencontres permettront d'identifier des personnes-relais qui constitueront un conseil représentatif de la diversité géographique et sociale des territoires, et définiront d'un lieu et d'une date de rencontre avec le groupe constitué.

Les artistes qui souhaitent s'investir dans la continuité de ce travail élargiront les réflexions menées depuis un an et participeront, au cours de l'année 2026, à l'écriture du contrat filière 2027- 2030 avec les autres partenaires.



Quelle communication ?

Ils et elles ont mis en ligne un [formulaire d'inscription](#) sur le site de Astre, dans l'onglet du Contrat de filière, qui permet de rejoindre ou de suivre ce chantier.

Les dates et lieux des premières rencontres seront communiquées par mail aux artistes inscrits sur le formulaire et via les réseaux sociaux.

Le groupe a encouragé à partager ces informations et sollicité les structures culturelles pour relayer cette information et s'engager à nos côtés pour la réussite de cette concertation, dont le but est de créer « **une instance fédératrice, généreuse et solidaire** ». L'enjeu du groupe était manifestement de partager un engagement enthousiaste et de voir autant d'artistes que possible les rejoindre. « **Nous avons besoin de vous tous !** concluent ses intervenant.es avant d'ouvrir les débats. **Pouvez-vous imaginer un contrat de filière alimentaire sans les agriculteurs ? Donc, voulez-vous vous joindre à nous pour construire ensemble ?** »

1. Des participants à la rencontre lors de l'ouverture à l'Hôtel de Ville de Niort
 2. Soirée à la Roussille par la rOUSSe
- Crédit : Darri

Quelles solidarités entre acteur·ices associatifs au sein du champ des arts visuels et au-delà ?

Par Grégoire Pateau

Café-discussion coconstruit par le réseau ASTRE et l'[UFISC - Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles](#), en partenariat avec le [CAC - Collectif des Associations Citoyennes](#).

Ce café-discussion avait pour objectif de questionner collectivement les leviers possibles pour activer les solidarités entre acteur·ices associatifs au sein du champ des arts visuels et au-delà (avec les autres acteur·ices associatifs du champ culturel, et plus globalement du champ de l'économie sociale et solidaire) dans un contexte de crises multiples au sein et en dehors du secteur culturel. Pour cela, trois axes de réflexion avaient été identifiés :

- Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de désengagement des collectivités et de diminutions des subventions publiques ?
- Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de remises en question voire de mise à mal des libertés associatives et de création ?
- Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de montée de l'extrême droite et des replis identitaires ?

Pour y faire face, quelle organisation collective coconstruire pour lutter contre les phénomènes de conflictualités et de concurrence entre acteur·ices et favoriser les formes de collectifs ? Quelles formes de solidarités financières inventer et quels modèles économiques défendre ? Sur quelles formes de solidarités démocratiques s'appuyer pour dépasser les intérêts professionnels et défendre l'intérêt général... ? Pour tenter de répondre à ces problématiques, un premier temps d'atelier participatif était suivi d'un temps de rebond du Collectif des Associations Citoyennes (CAC) autour des trois problématiques identifiées puis d'une mise en débat collective.

Table #1 - Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de désengagement et de diminutions des subventions publiques ? - SYNTHÈSE

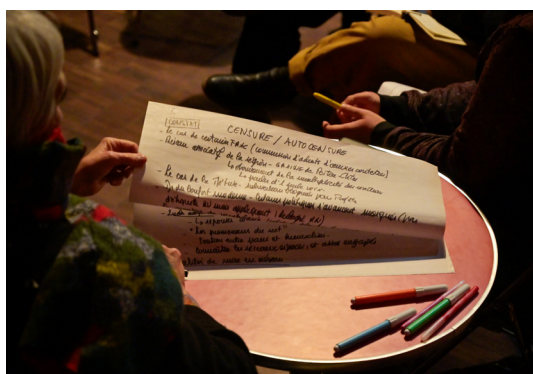
Les participant·es ont interrogé le terme de « désengagement » en pointant que la problématique n'était pas uniquement financière. Par exemple, la situation en Pays de la Loire relève d'un choix financier mais qui est avant tout politique et idéologique.

La question a été posée des conditions de la solidarité :

- Constat d'un manque au sein des apprentissages notamment dans les écoles d'arts et les espaces de professionnalisation ;
- Besoin de définir l'endroit de la solidarité : nécessité de temps de rencontre et d'interconnaissance pour développer les solidarités ;
- Faire exister des espaces où peuvent se développer la solidarité entre artistes :
L'exemple des [Artist-Run Spaces](#) (espaces d'expositions ouverts et autogérés par des artistes) ;

Collectifs [FOSSILE FUTUR](#), collectif d'ancien·nes étudiant·es de l'école d'art de Toulouse qui a racheté collectivement une maison à Meymac en Corrèze pour y développer un mode de vie pluriel : habitat, jardin et espaces de travail collectifs (par exemple un atelier de menuiserie) et s'inscrire dans la vie locale (par exemple, présence sur le marché du village).

- Volonté partagée actrices et institutions : articulation réseau ASTRE / SODAVI / Contrat de filière arts visuels ;
- Les dynamiques de mises en réseaux.



Enfin, le premier besoin identifié est le développement de solidarités avec les citoyen·nes et pour cela d'une inscription sur les territoires : l'implication territoriale vue comme un outil de solidarité. Les exemples de solidarités qui ont fonctionné s'adossent généralement à des projets qui impliquaient véritablement les citoyen·nes avec l'appui d'artistes (utilité sociale de l'artiste).

Café-discussion
Crédit : Darri

Table #2 – Quelles solidarités entre acteur·ices dans un contexte de remises en question voire de mise à mal des libertés associatives et de création ? – SYNTHÈSE

Les participant·es ont organisé leur réflexion en deux temps : un partage des constats puis des solutions possibles à mettre en œuvre.

Constats :

Prendre en considération le poids du politique et du social / de la morale, notamment quand il est question d'aborder des sujets de société (par exemple : le corps dans les expositions, l'inceste, la guerre...) avec parfois des phénomènes d'autocensure de l'artiste au-delà de la « simple » censure.

La problématique du contrat d'engagement républicain ([exemple du Plateau des Milles Vaches](#)), question soulevée conjointement par les artistes, représentant·es d'associations et représentant·es d'institution présent·es à cette table : ils et elles ont pleinement conscience que la problématique les concerne également et ne se limite pas à une simple « case à cocher » dans leurs appels à projets et formulaires de demandes de subventions.

L'impact des grandes causes / enjeux de société actuel·les :

- Numérique ;
- Féminisme ;
- Transition écologique (exemple cité d'un retour à la photographie argentique pour « dépolluer par la technique ») ;
- Colonialisme / post-colonialisme.

Les participant·es s'interrogent : « en quoi ces enjeux vont-ils / peuvent-ils avoir de l'impact sur la liberté de création de l'artiste ? Va-t-il en tenir compte ou non ? ». Tout en sachant que cela pose la question du statut déjà précaire de l'artiste et de son autonomie financière. Cela peut être choisi, mais également subi : les enjeux de société ne sont pas forcément prioritaires face à la question de l'économie de moyens...

Pistes de solutions :

- Formation, pédagogie, médiation en direction des élu·es et des gouvernances des associations ;

Exemple : le 1 % artistique et les nouveaux commanditaires qui font la médiation entre la population, les équipes artistiques et les élu·es (qui manquent souvent de clés de lecture voire sont réfractaires).

- Coconstruction : donner la parole à plus de parties prenantes, générer du partage de connaissance, mettre en commun les expériences ;
- Le temps long, la patience ;
- Transmission des valeurs aux jeunes générations ;
- Remettre la population au cœur des actions ;
- S'associer, se mettre en collectifs

- Créer un statut plus autonome financièrement pour ne pas dépendre uniquement des commanditaires (les pouvoirs publics) et de leurs enjeux ;
- Appels à contributions volontaires : œuvrer à la solidarité entre artistes ;
- Redonner des marges de manœuvres aux collectivités, une plus grande autonomie, notamment financière (et donc une enveloppe suffisante).

Table #3 – Quelles solidarités entre acteur•ices dans un contexte de montée de l’extrême droite et des replis identitaires ? – SYNTHÈSE

Le groupe a passé beaucoup de temps de réflexion sur le diagnostic, les difficultés rencontrées alors même que peu de territoires de Nouvelle Aquitaine ont une majorité d’élu•es d’extrême droite. L’idéologie n’en demeure pas moins déjà fortement ancrée, générant de la censure et de l’autocensure. De plus, certains politiques « avancent masqués », n’ont pas d’étiquette RN à proprement parler mais appliquent une idéologie d’Extrême-droite.

Plusieurs personnes ont témoigné d’une histoire militante, sur plusieurs terrains, en particulier les luttes écologistes ou pour les droits des personnes. Cela produit des historiques et des compétences / connaissances qui peuvent être mises en partage, dont on peut s’inspirer.

Le groupe propose ainsi de travailler à des plans de contingence. Par exemple, dans les lieux d’art : que prévoir en cas de menace d’une descente violente sur une exposition qui serait jugée dérangeante.

« On a le plan Vigipirate mais on n’a pas de plan anti-fachos qui veulent casser la gueule des artistes ou de leurs œuvres, les « raids » d’extrême-droite sont une réalité qu’il ne faut pas ignorer ».

Il est possible pour cela de s’inspirer d’autres milieux militants afin de transférer, transmettre les pratiques. Cela questionne les stratégies à adopter et nécessite donc d’avoir des espaces pour cette transmission et définir les stratégies voire des espaces de pratiques. Exemple : [le Village de l’eau](#).

De tels espaces permettent de partager une vie quotidienne, et donc de s’appuyer également sur des ressorts relationnels.

Il est donc indispensable de connaître les réseaux, les espaces et associations déjà engagées pour la lutte contre l’Extrême-droite, pour apporter des réponses collectives. [Les Promeneurs du net](#) sont cités en exemple .

Comme le groupe précédent, les participant•es s’accordent sur la nécessité de créer des modalités de soutien entre pairs (y compris à des niveaux de « hiérarchies » différents) et de s’inscrire profondément dans le tissu social local. L’expression artistique, la présence de l’art dans l’espace public, la participation à la vie culturelle... peuvent participer à faire baisser le taux de vote pour l’extrême droite. Certain•es s’interrogent : comment travailler à l’altérité ? Quelles stratégies de dialogue ? Peut-être faut-il dialoguer avec les électeurs RN, les accueillir dans nos lieux... ?

Le groupe affirme une certaine vocation politique des travailleur•euses de l'art, mais différencie les attitudes possibles : opposition frontale vs écoute et dialogue. Toujours est-il que le rôle de la médiation et de la transmission est central pour travailler au vivre-ensemble.

Interventions de Jean-Baptiste Jobard du collectif des associations citoyennes

Jean-Baptiste Jobard est le coordinateur du Collectif des associations citoyennes (CAC). Il propose une intervention / mise en perspective en rebond des synthèses des trois tables réalisées « à chaud » par trois rapporteur•euses.

Il s'exprime de retour d'une audition avec d'autres organisation (Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, France Nature Environnement...) par le Conseil Économique et Social Européen. Pour lui, les constats se rejoignent largement autant à cette échelle européenne qu'à l'intérieur de ce café-discussion, avec un sentiment partagé d'inquiétude assez prégnant sur la situation en France. D'autant que de plus en plus de pays européens basculent à l'extrême-droite (dernier en date la Roumanie). Il espère que son intervention et les échanges qui vont suivre permettent de sortir de ce temps de travail avec des leviers d'action et une meilleure lucidité sur ce qu'il convient de faire pour ne pas rester prisonnier de cette toile de fond très sombre.

De l'importance de l'association « Loi 1901 »

Pour commencer, il contextualise son intervention : le CAC est un collectif de militants associatifs de tout domaine, et dont un des enjeux est de croiser les regards, quel que soit son secteur d'activité. Ici nous sommes dans le secteur culturel, mais le CAC est amené à avoir des échanges assez similaires avec des acteurs du champ social, environnemental, sportif, de la solidarité internationale, etc. L'idée est de prendre conscience de ce que l'on a en commun, qui pour beaucoup d'entre vous est une forme héritée d'une grande loi de conquies social, la loi de 1901 : l'association. Cet acquis nous permet de nous projeter dans des actions, dans des aspirations, dans des projets, sans le poids de la lucrativité. Et au contraire, avec une certaine générosité induite par le désintéressement qui est au cœur même de la loi de 1901. Le CAC réfléchit ainsi à comment avoir prise sur le devenir du monde associatif.

Une première réponse réside dans ce qui vient d'être fait, prendre le temps, car comme aime à le dire le CAC : appuyer sur pause, c'est politique. Rompre avec le rythme frénétique de nos vies professionnelles, artistiques, personnelles... Apprendre à prendre du champ, de la distance et à réfléchir, comme cela vient d'être fait en sous-groupes... Cela semble simple de prime abord, mais n'est pas si évident au sein d'un système capitaliste pressurisé et ancré dans le « temps court ». Ce

rythme rend difficile de se donner des perspectives et participe en quelque sorte à une dépolitisation.

Appuyer sur pause, c'est politique, d'autant plus lorsque c'est en collectif. Or, le réseau Astre est collectif par définition. Et appuyer sur pause, en collectif, et se libérer des contraintes du temps productif capitaliste, c'est de facto se mettre dans une posture anti-néolibérale.

Jean-Baptiste Jobard renvoie ainsi à la définition de Bourdieu du néolibéralisme : un système d'utopie en cours de réalisation d'une exploitation sans limite, notamment de la nature et de l'environnement. Et celle-ci passe par la destruction de toutes les forces collectives capables de faire obstacle au marché pur. Le néolibéralisme fonctionne donc en détruisant les forces collectives, en détruisant les collectifs, en

atomisant la manière dont on devrait concevoir le vivre ensemble. Il faut donc se rappeler ce que l'on recherche quand on fait association et quand on fait réseau, comme avec Astre. On se positionne contre cette tendance de fond qui nous atomise et nous isole. Tel que cela a été exprimé dans les restitutions avec par exemple cet antidote proposé par ce regroupement d'étudiant•es en sortie de cursus qui se regroupent au sein d'une maison partagée.

Cet isolement, cette destruction du collectif met à mal notre aspiration à la solidarité et notre capacité à faire face ensemble. Dans le néolibéralisme, rien ne ressemble à une société (c'est exactement le sens de la formule de Margaret Thatcher « there is no such thing as society »), il n'y a que des individus isolés, atomisés. Alors vers quoi s'engager ? Le renforcement du monde associatif fait partie de la solution. C'est le projet politique du CAC : renforcer le monde associatif, qu'il s'agisse d'associations dites « loi 1901 », de collectifs informels, de coopératives, de mutuelles... En résumé, toutes les formes de structures qui ne sont pas en recherche de lucrativité, de profit, de rentabilité, mais en recherche d'un projet qui permet plus et mieux.



1. et 2. Café-discussion
Crédit : Darri

Mais on ne renforcera pas le monde associatif si on reste uniquement entre acteurs associatifs. Les institutions publiques doivent être également mobilisées. Le renforcement et la défense des libertés associatives et la lutte contre le démantèlement du service public constituent un seul et même combat, contre l'extension continue du domaine du marché. Il était question de manque de cadres d'apprentissage de la solidarité. Or les conditions de la solidarité se conçoivent avec des alliances, notamment avec le secteur public. Défendre la spécificité de l'apport de l'action associative au sein de l'action publique, nécessite de fait de défendre ce secteur public.

« Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique » (rapport du CESE)

Parmi les points d'appuis possibles, Jean-Baptiste Jobard cite le récent rapport du Conseil Économique et Social ([CESE](#)) français, que l'on peut considérer comme une troisième chambre – mais uniquement consultative – aux côtés du Sénat et de l'Assemblée Nationale, et qui représente la société civile : « [Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique](#) ».

À noter : ce rapport a été voté à l'unanimité, ce qui a son importance, car il a donc été également validé par le MEDEF, des représentant•es du monde agricole, des entrepreneurs sociaux...

Où se joue ce lien entre l'évolution du financement des associations et l'urgence démocratique, c'est-à-dire les conditions d'exercice de la démocratie ? À travers une modification très largement invisibilisée de la manière de soutenir les associations en France ces quinze dernières années et qui a dépolitisée l'action associative. En termes de financement public, il y a deux modalités principales : la commande publique et la subvention. Elles sont extrêmement différentes : d'un côté, la commande publique est descendante. Des pouvoirs publics ont des objectifs de politique publique et utilisent voire instrumentalisent les associations pour réaliser ces politiques publiques. Via des modalités de types, commandes publiques, appels d'offres, appels à projets, etc. qui mettent les associations en concurrence non seulement entre elles, mais également avec des entreprises du champ marchand. Les associations deviennent simples exécutantes de politiques publiques décidées sans elles. Or, « quand on est prestataire, difficile d'être protestataire ». Autrement dit, c'est cette modalité de soutien public qui vient dépolitiser l'action associative. Ce n'est pas du tout la même chose quand c'est une association qui demande une subvention, c'est-à-dire qui demande à être soutenu pour son projet, qui vient du terrain et de la connaissance que les acteur•ices peuvent en avoir : un besoin émergent, ascendant. Ce glissement est en bonne partie invisible, sauf quand on en connaît les chiffres : il y a encore douze ans, un tiers des budgets dans les associations provenait de la subvention. Cela concerne aujourd'hui moins d'un euro sur cinq en moyenne.

Affaiblissement vs renforcement

Pour aller plus loin, il conseille la lecture de l'ouvrage collectif « [Quel monde associatif demain](#) » aux éditions érès. Deux scénarios y sont développés : celui de l'affaiblissement et celui du renforcement.

Dans celui de l'affaiblissement, de la marchandisation, les associations sont poussées de plus en plus vers le marché. Et la différence entre l'association et l'entreprise s'estompe. À travers des dynamiques d'instrumentalisation, de managerialisation... voire de répression pure et simple de l'action associative (comme dans le cas du Plateau des Mille cité lors des restitutions, voir ici à ce propos l'excellent film de Télé Mille Vaches « des associations qui se tiennent sages »).

Mais chaque composante de ce scénario de l'affaiblissement a un antidote. Si la marchandisation existe, la « démarchandisation » existe également. Des perspectives vont dans ce sens de respecter la capacité d'action politique des associations. Par exemple, les projets de sécurité sociale alimentaire qui essaient localement et explorent comment répondre localement à un besoin, en dehors du marché, en s'inspirant de ce qu'a été la sécurité sociale de 1945 à 1967. Autre exemple, la manière dont [sont financées les associations d'éducation populaire en Belgique](#). Voir le site : www.cultureetdemocratie.be



1. et 2. Café-discussion
Crédit : Darri

Le financement de l'éducation populaire en Belgique provient de leur ministère de la culture et a été porté par le Philosophe [Luc Carton](#), lorsqu'il y travaillait. Il a fait passer un décret qui cadre ce financement. Luc Carton est une inspiration pour de très nombreux acteurs de l'éducation populaire en France et en Belgique. Le décret en question garantit pour les associations un équilibre entre autonomie budgétaire, autonomie politique et autonomie dans la conduite d'un projet associatif.

Il prévoit des financements au fonctionnement – et non pas au projets – pluriannuels pour soutenir un projet qui est défini par l'association. L'objectif visé est d'observer la contribution de l'action associative à la réalisation des droits humains fondamentaux (autrement dit des droits culturels). Ainsi que la participation à l'associationnisme c'est-à-dire à faire collectif.

Et un mode d'évaluation particulier a été mis en place : l'auto-évaluation réflexive, qui invite à rentrer dans une démarche de progrès à travers la réalisation d'un projet politique. L'idée est ensuite de partager l'analyse de cette démarche de progrès et de ses résultats avec le financeur. L'inverse d'une « évaluation – sanction ». Cela permet de financer des contre-pouvoirs.

CER vs coconstruction

Financer des contre-pouvoirs devient a contrario de moins en moins concevable en France, notamment du fait de cet outil créé en Août 2021 – également évoqué lors des restitutions : le Contrat d'Engagement Républicain. Désormais, l'ensemble des subventions, y compris les apports non-monétaires, y compris des apports de moyens très modestes, fournis par une collectivité publique entraînent l'obligation de signer un contrat d'engagement républicain. Il pourrait paraître anodin, mais au-delà de la simple « croix à cocher » dans un document CERFA, le texte est rédigé de telle manière qu'il laisse une très large part à l'exercice d'un pouvoir interprétatif et arbitraire des autorités publiques. Elles peuvent facilement décider qu'une

association ne respecte pas ses engagements républicains et la sanctionner si elle n'est pas alignée politiquement.

Contre l'instrumentalisation, il y a l'idée de prendre très au sérieux la coconstruction, qui de facto fait le lien entre secteur associatif et collectivités publiques.

Il faut également pouvoir mettre en correspondance nos valeurs, nos principes d'action et nos actions. Donc, si on veut plus de démocratie, il faut faire démocratie en interne, dans nos associations.

« **L'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul** » affirmait Gandhi.

Si on veut être pris au sérieux de notre aspiration à la coconstruction de l'action publique, à plus de participation à la vie démocratique, il faut déjà être capable de montrer comment on fait démocratie chez nous.

Échanges et débats

S'appuyer sur la coopération

Question d'un participant : comment lutter contre la mise en concurrence de plus en plus prégnante des associations ?

Témoignage de deux associations d'un territoire avec des objets proches qui ont pris le parti de se rencontrer et de trouver des alternatives intelligentes, d'organiser des actions complémentaires plutôt que rivales. Elles ont décroché ensemble cette année une aide dans le cadre du contrat de filière, basée sur la coopération. Ils n'auraient donc pas pu la toucher sans coopérer.

« Nos différences sont une richesse, ne nous laissons pas diviser ! »

Le cadre au sein duquel les acteurs associatifs agissent est en effet de plus en plus concurrentiel, et la situation ne va pas s'arranger au regard de l'austérité budgétaire à venir.

La rencontre et l'interconnaissance sont des prérequis sans lesquels il n'est pas possible de créer des rapports de confiance qui sont les conditions de la coopération. Celle-ci ne se décrète pas. Et c'est la seule manière de lutter contre les rivalités qui conduisent à des comportements individualistes.

Cela amène aussi à réfléchir à comment travailler et concevoir les dispositifs de financement. La coopération entre les acteurs de terrain plutôt que la mise en concurrence constitue un bon point de départ, dans une dynamique d'ascendance. Quelques signaux positifs existent, par exemple le développement des appels à manifestation d'intérêt plutôt que des appels à projets stricto sensu : on essaye de rassembler en amont les associations pour identifier les complémentarités, puis définir des dispositifs de financement qui en tiennent compte et qui les renforcent.

La notion d'exemplarité est également importante : avoir un statut associatif ou être artiste n'induit pas de fait que l'on est dans une logique vertueuse ou positive.

Il serait également possible de faire évoluer les manières de penser les appels à projets, les critères posés. Plutôt que de cibler tel type de population, tel champ disciplinaire et d'attendre des évaluations chiffrées, s'intéresser plutôt aux dynamiques de coopération générées, aux effets produits en termes de droits culturels et de droits fondamentaux des personnes, à l'attention portée aux enjeux sociétaux tels que la transition écologique ou la lutte contre les discriminations... Et pour réussir à faire bouger ces cadres, il est indispensable qu'ils soient pensés et co-conçus avec les acteurs associatifs.

Une représentante de la DRAC Nouvelle Aquitaine rebondit en expliquant ce dispositif dans le cadre du contrat de filière arts visuels qui s'appuie justement sur un appel à projets « Coopération, création et territoires ». Il a pour vocation de susciter et favoriser les coopérations et les dynamiques de réseaux sur les territoires, sans contrainte en termes de publics ciblés ou de création artistique. C'est le processus qui est observé et évalué plutôt que le résultat. L'appel à projets en est à sa septième édition et reste dans une démarche de progrès pour éviter au mieux justement les logiques de mise en concurrence. L'agilité qu'il permet est en tous cas très bénéfique.



1. et 2. Café-débat
Crédit : Darri

Double-dépendance et défense du modèle de la subvention

Aux acteurs également de considérer les collectivités publiques non pas comme un guichet, mais comme des interlocuteurs avec qui il est possible de poser une analyse. Défendre cette posture de « compagnonnage » permet aussi de sortir d'une approche qui infantilise et affaiblit les acteurs associatifs. À l'inverse de ce que l'on entend actuellement dans les Pays de la Loire : cette idée que le secteur associatif serait dépendant des fonds publics.

Mais qui est dépendant de qui en réalité ? Il s'agit en fait d'une double dépendance : si les associations sont dépendantes des financements publics, les pouvoirs publics sont aussi dépendants des acteurs associatifs, car ces derniers prennent en charge toute une série de réponses à des besoins, y compris de services publics. Il existe donc aussi une dépendance de fait des autorités publiques envers le monde associatif, mais qui est rarement pensée en ces termes. Développer une telle pensée permet de resituer ce qu'est fondamentalement

une subvention. Il ne s'agit pas seulement d'un mode de contractualisation entre une association et un financeur. La subvention reflète également le respect de l'initiative - citoyenne - de l'acteur de terrain. Il est nécessaire de travailler à des plaidoyers qui défendent la subvention car elle est la solution qui permet encore de faire de la politique au sens noble du terme, c'est-à-dire « agir dans la cité à travers

nos initiatives ». Le dispositif de la subvention doit être une fierté. Il faut penser à rebours de cette idée de dépendance. Il s'agit d'argent public, donc de notre argent à toutes et tous. Et c'est normal qu'il nous revienne sous forme d'actions associatives organisées sur le terrain qui permettent le vivre ensemble.

C'était le propos d'une intervention déjà assez ancienne du philosophe Bernard Stiegler, lors des Biennales du Spectacle Vivant de Nantes de 2016, qui disait en substance « ne soyez pas dans une posture de défendre vos subventions, demandez-en beaucoup plus ! ». En somme, une posture de « [contre-offensive](#) ».

Un participant rebondit sur la question de la sémantique. Et complète le propos autour de la notion de subvention avec un propos sur la notion d'allocation et de la manière dont elle est dévoyée.

Puis Jean-Baptiste Jobard revient sur le rapport du CESE : « Renforcer le financement des associations, une urgence démocratique ».

Ce rapport ne revendique pas simplement la sécurisation du système de la subvention mais également sa qualité. Il ne s'agit pas de seulement demander un retour à une situation antérieure où il y avait plus de subventions, mais souvent mal réparties. En effet, la subvention est par nature discrétionnaire et peut se décider « sur un coin de table » par un Maire, un Président de collectivité, induisant des phénomènes de clientélisme. Le rapport du CESE préconise, tout comme le CAC depuis longtemps, d'introduire de l'intelligence collective dans l'allocation des subventions. Cela peut prendre par exemple la forme de fonds d'intervention citoyenne ou de fonds d'interpellation citoyenne, qui constituent des modalités de subvention. C'est également ce que l'on peut observer avec le Fonds pour le Développement de la Vie Associative ([FDVA](#)) – qui a en partie remplacé la « Réserve Parlementaire » (en partie car le FDVA dispose d'une enveloppe de 25 millions € contre les 52 millions € pour la réserve parlementaire). Le FDVA s'appuie sur un comité consultatif composé entre autres de représentant·es d'acteurs associatifs qui participent d'une décision collégiale. Dans une mairie, on pourrait imaginer que l'octroi des subventions soit décidé par les élu·es de la majorité, mais également les élu·es de l'opposition, des représentant·es de la société civile locale, des coopératives, d'autres associations ou, pourquoi pas, des citoyen·nes tiré·es au sort. Il s'agit d'imaginer des dispositifs qui rendraient la subvention la plus intelligente possible. Cela résonne avec les propos des restitutions relatifs à la place du citoyen, de la personne, de l'artiste, la question du lien avec le territoire...

Participation citoyenne et dispositifs de solidarité

Un participant remarque que pour sortir du millefeuille administratif qui est un frein à l'expression des droits culturels, l'une des pistes possibles est de s'inspirer des AMAP, tel que cela a été expérimenté en Pays de la Loire par l'association [Ouvrir l'Horizon](#) et ses paniers artistiques. D'autres inspirations possibles : une sécurité sociale de la culture ou encore le recours aux monnaies locales. Autant d'exemples qui peuvent renforcer la participation des personnes à la vie culturelle locale tout en étant moins dépendant des subventions.

Un autre témoignage fait part d'un collectif artistique proposant initialement

un projet d'expositions chez l'habitant (maison, jardin, appartement...). Grâce à l'implication des habitant•es, le projet s'est étoffé en proposant par la suite des parcours d'expositions à l'échelle de quartiers. Le collectif s'est structuré en association et en organise désormais deux par an et bénéficie pour cela de subventions. Cela lui permet également d'être rigoureux en termes de rémunération du droit d'exposition, en s'appuyant sur le [référentiel pour la rémunération artistique de Astre](#). Le projet est une réussite car il implique désormais largement les habitant•es des quartiers qui sont parties prenantes de l'organisation.

Un participant demande à Jean-Baptiste Jobard s'il peut citer des exemples de dispositifs de solidarité entre structures. Ce dernier présente le dispositif de solidarité financière développé par le réseau des lieux intermédiaires et indépendants d'Île-de-France Actes IF, ce dernier ayant depuis été mis en œuvre par d'autres organisations membres de l'UFISC. L'objectif de ce dispositif est de solutionner les problématiques récurrentes de trésorerie des membres du réseau. Avec l'appui de la NEF¹, banque de l'Économie Sociale et Solidaire, [un fonds de soutien a été créé qui permet de l'avance de trésorerie aux structures dans le besoin](#). Une réflexion est actuellement menée afin d'élargir les utilisations possibles de ce fonds, par exemple pour permettre la production de spectacles par des petits lieux et compagnies à hauteur de leurs ambitions et palier à leur manque de moyen initial (la règle étant que les bénéficiaires changent chaque année).



Café-disscusion
Crédit : Darri

Grégoire Pateau, animateur de l'atelier, témoigne à son tour de la dynamique de solidarité à l'œuvre au sein du dispositif de repérage et d'accompagnement des groupes et artistes musiques actuelles de la FRACAMA – Pôle régional Musiques Actuelles de Centre Val de Loire : le [Propul'Son](#). Pour accompagner les projets sélectionnés, la FRACAMA s'appuie, en concertation avec ses membres, sur l'ensemble des compétences de son réseau. Ce sont donc à la fois les artistes et les structures locales qui bénéficient des moyens alloués au dispositif.

¹ Un participant remarque que la [NEF entretient des liens contestables avec le mouvement ésotérique de l'Anthroposophie](#). La banque s'est exprimée à ce sujet sur [son site Internet](#).

Conclusion

Pour conclure les échanges, Jean-Baptiste Jobard revient tout d'abord sur la question de l'implication des citoyen•nes. Il cite tout d'abord le philosophe américain [John Dewey](#) (1859 – 1952) qui défend l'idée que plus une question est complexe, moins il faut en réserver le domaine à des experts et plus il faut à l'inverse la démocratiser. C'est par exemple l'une des intentions que pouvait défendre – à l'origine – la conférence citoyenne pour le climat. À cet instar, les questions culturelles et artistiques peuvent et doivent être démocratisées. Les citoyen•nes doivent pouvoir avoir prise sur ces questions, y être impliqué•es. Il remarque par ailleurs, pour faire le lien avec la montée de l'Extrême droite, que le fait de ne pas ou peu avoir prise sur sa vie constitue un ressort puissant au repli identitaire.

Il rebondit ensuite sur le sujet de la place de l'artiste tel que cela a pu être évoqué lors des ateliers et notamment le fait que la société peut parfois « lui en demander beaucoup ». Il invite à faire la distinction entre fonction sociale et utilité sociale. Il et tout à fait légitime de penser que l'on puisse avoir une fonction sociale sans pour autant qu'elle soit utile, du moins au sens de la société productiviste capitaliste. Il s'en réfère à un ouvrage de Dominique Petifaux et Hugo Pratt, recueil d'interviews autobiographiques de ce dernier, intitulé [Le Désir d'être inutile](#). Il conclut ainsi en invitant non seulement à revendiquer le droit à la subvention, mais à la subvention « inutile » ; revendiquer le soutien à l'inutile mais à l'indispensable, c'est-à-dire le soutien à ce qui peut créer de la réaction, de l'indignation, de l'émotion sans forcément créer de la richesse matérielle.

La vie des œuvres dans l'espace public, rural et urbain : Quelles évolutions des pratiques professionnelles ?

Par Valérie Saint-Do

La Ville de Niort a une tradition déjà longue d'art dans l'espace public ; un aperçu en a été donné le premier jour des Rencontres avec le parcours organisé par la Winterlong Galerie à la découverte d'une partie des œuvres murales. Elle a donc manifesté cet intérêt pour cette thématique dans les Rencontres.



1. Soirée à la Roussille par la rOUSSe
2. Des participants à la rencontre devant le Camji
Crédit : Darri

L'atelier, animé par Lydie Palaric, directrice de La Forêt d'art contemporain, a donc exploré les contextes de l'installation d'une œuvre dans l'espace public, de l'illégalité à la commande, des problématiques liées à sa réception et à la question de sa pérennité.

Deux intervenantes ont fait part de leur expérience : Lydie Marchi a pris la direction du Centre d'art et de photographie de Lecture - CACIN en janvier 2024. Auparavant, cette historienne de l'art et commissaire d'exposition dirigeait le centre d'art contemporain de Châteauvert situé au nord de l'Agglomération Provence Verte dans le Var. Ce centre d'art possède un jardin de sculpture et s'oriente autour de problématiques liées au vivant.

Fabiana de Moraes est docteure en Esthétique et nouvelles technologies, commissaire indépendante, enseignante. Depuis 2020, elle est chargée de projets patrimoine et arts visuels à la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine d'Amiens Métropole depuis 2020, où se développe un programme d'art dans l'espace public, parallèle aux actions de structuration de la filière Arts Plastiques et visuels.

L'une et l'autre ont d'abord présenté et contextualisé leurs expériences respectives. Placer des œuvres en extérieur, comment et pourquoi ?

En introduction, Lydie Palaric a rappelé différentes problématiques de l'œuvre en espace public : « **Que signifie mettre une œuvre dans l'espace public, contrairement à un lieu dédié à l'art où le public vient pour cela, l'œuvre s'impose au regard et dans la vie quotidienne des habitants. Comment anticiper la réception et la travailler en amont ?** »

L'expérience du jardin de sculptures de Châteauvert (Var)

Lydie Marchi présente deux contextes assez différents.

« À Châteauvert, il existe un jardin de sculptures depuis 1987 créé à l'initiative de l'ancien maire Hubert Garnier, dans un premier temps au sein même de sa propriété jouxtant le jardin de sculptures actuel. C'est de ce projet qu'est née une dynamique d'art contemporain dans cette petite commune, sans école ni commerce, au cœur des forêts du Var. L'installation était voulue par les habitant.e.s- parmi lesquels on compte beaucoup d'artistes- et ce sont elles et eux qui ont installé les sculptures. À mon arrivée en 2019, une grande partie de mon travail a consisté à retrouver leurs auteurs/trices. Certaines avaient été achetées par la commune, d'autres prêtées, retrouver les coordonnées de chaque auteurice m'a pris deux ans !

Donc, ce jardin était vraiment désiré par le village à l'origine. Mais trente ans plus tard, beaucoup d'habitant.es ignoraient l'histoire de ce jardin de sculptures. C'est un jardin en pleine forêt, classé Natura 2000, avec des chèvres, des loups, des lapins : les premiers usagers de ce jardin, ce sont les animaux ! Il m'est arrivé d'y trouver un grand lièvre couché sous une sculpture en métal pour s'abriter en hiver !

L'enjeu de l'agglomération était de faire de ce jardin un ensemble plus cohérent, mais contrairement à ce que je préconisais, sans trop demander leur avis aux habitant.e.s dans un premier temps. Après mon arrivée, plusieurs habitants ont exprimé leur envie de se réunir régulièrement. C'est ainsi que nous avons créé un collectif et une commission sculptures. Nous nous réunissions à minima une fois par mois pour évoquer les futures acquisitions mais aussi l'entretien des œuvres et leurs éventuels déplacements à d'autres endroits, certaines étant placées en zone devenues très inondables.

Châteauvert est singulier : peu d'habitant.e.s, mais beaucoup de désir, et un maire qui sait convaincre pour trouver des budgets à la hauteur des ambitions de la commune, que ce soit pour le jardin de sculptures ou pour d'autres projets tels que la création d'un restaurant solidaire et d'une cuisine d'apprentissage. Il voulait renouveler le jardin avec de nouvelles sculptures... et est revenu très vite avec 100.000 euros, ce qui m'a prise de court ! Il faut dire que je suis arrivée en poste juste avant la crise sanitaire et que nous nous étions peu vu au début, tout le monde restait chez soi, et encore plus à Châteauvert où les jardins sont très grands et où il n'y a pas de cœur de village. J'ai alors repris la conversation avec les habitant.es. Je me suis beaucoup fait engueuler ! (rires) mais au moins le dialogue était entamé, on a commencé à se parler de manière concrète, de ce que nous voulions ou pas. J'ai fait une liste d'une trentaine d'artistes qui me semblaient intéressants. J'ai constitué un dossier complet sur leur travail et l'ai transmis aux habitant.e.s ; une semaine plus tard, ils et elles avaient tout regardé en détail !

Lors de la première réunion, nous avons discuté de nos envies, et nous avons fait venir les artistes. Le problème est que les habitants voulaient acheter à tous ! On a rédigé l'appel de la première commande publique ensemble pour la première acquisition, d'un budget supérieur à 49.000 euros en un mois. Ce fut un travail titanesque. J'avais esquissé la première mouture, puis nous avons tout relu ensemble

à plusieurs reprises et fait viser le document à la fois par le service juridique de l'agglomération et par la Drac. Ce fut un vrai tour de force mais nous savions depuis un moment le projet que nous voulions développer.

Les habitant.es se sont fait ambassadrices et ambassadeurs du projet auprès de leurs voisin.e.s, qui n'aimaient pas forcément l'art contemporain, mais s'intéressaient à ce qu'appréciaient leurs proches.

Après les deux premières années, la réception des œuvres est devenue naturelle... Quant aux touristes, ils étaient avertis qu'ils allaient rencontrer des sculptures.

Le contexte de Lecture n'a rien à voir : c'est un festival autour de la photographie qui existe depuis 1990 et dont une partie est organisée dans l'espace public. Je suis un peu dubitative parce que les œuvres étaient installées en plein soleil, on ne peut pas y rester ! Les habitants sont fiers de ce festival mais ne viennent pas forcément pour autant, même s'ils en parlent aux touristes. Une priorité absolue c'est de retravailler le format de médiation dans l'espace public. »

La politique de commande d'Amiens métropole



Découverte d'une fresque murale initiée par Winterlong Galerie à Niort
Crédit : Darri

Du village exceptionnel, on passe à l'urbain, avec la politique des arts visuels d'Amiens métropole déclinée par le témoignage de Fabiana de Moraes. « Je suis chargée de projets arts visuels depuis janvier 2020 à Amiens métropole, agglomération de 39 communes, dont beaucoup de communes rurales, et d'environ 180.000 habitants. C'est un poste qui n'existait pas auparavant et qui marque une belle ambition pour les arts visuels, porté par Sébastien Auchart, directeur à la Culture et au Patrimoine de la métropole, avec le soutien du maire et de l'élue à la Culture. A mon arrivée, en janvier 2020, j'avais pour mission de mettre en place le Schéma métropolitain des arts plastiques et visuels, d'en créer la

méthodologie. A la sortie du confinement, la commande est tombée : rendre l'art accessible à travers des actions dans l'espace public (les lieux dédiés à la diffusion étant fermés au public). Or nous étions en pleine structuration de la filière et face à la précarité extrême des artistes, nos priorités étaient autres. Nous n'étions formé.e.s ni à l'art urbain ni à l'art dans l'espace public, et nous n'avions pas de visibilité sur notre budget !

Nous avons donc exprimé le besoin de répondre à cette commande d'une manière libre et élargie, avec plusieurs catégories d'artistes. Nous sommes allé.e.s partout, avons organisé des rencontres avec des festivals d'art urbain en France. Notre commande, on l'a travaillée avec des artistes et curateurs, des associations du territoire, et élargie à l'art dans l'espace public, au-delà du street art. C'est la base de notre construction du festival IC.ON.IC, qui a débuté en 2021, année où on a lancé la concertation avec les acteurs et actrices du territoire.

Pour accueillir des fresques, il faut avoir des murs. Nous sommes dans une ville labellisée Ville et Pays d'Art et d'Histoire, avec une cathédrale gothique- la plus belle de France ! (rires), donc des murs intouchables sans feu vert des Architectes des Bâtiments de France. Or Mme la maire souhaitait que la commande prenne place dans l'hypercentre. À deux pas de la cathédrale, le quartier St-Leu est classé politique de la Ville et doté d'un bailleur social important, qui nous soutenait. On a donc eu beaucoup de murs mis à disposition. Une association locale, CURB, aujourd'hui pôle départemental pour le développement des cultures urbaines, travaillait déjà avec le public local. Avec nos collègues du service politique de la Ville, nous avons rencontré le conseil citoyen, ainsi que l'école, les petits commerçants, l'école de musiques actuelles, le CROUS et l'Université de Picardie Jules Verne. On avait tout, mais le travail restait à faire.

On a lancé un appel à projets pour des artistes d'art urbain ; parallèlement, on a invité trois artistes locaux qui s'inscrivaient dans d'autres registres, avec pour cahier des charges de faire dans la rue, et avec les habitants : Nicolas Tourte, le photographe Mathieu Farcy, et Nadège Dauvergne (qui travaillait avec le Frac). Ils ont disposé chacun d'un budget de 5.000 euros. Et l'association locale a obtenu une enveloppe pour investir quatre murs par des artistes de renommée du domaine de l'art urbain. On vient de clôturer la 4e édition avec plus d'importance donnée à la réception des publics. Tout reste à faire ! Quand on travaille dans l'espace public, chaque édition est un nouveau défi, il n'y a pas de formule magique. Il faut partir du travail des artistes, les faire venir en amont pour réaliser des repérages, trouver des personnes relais... Il faut un peu de méthodologie, mais c'est très ouvert, on travaille au cas par cas. »

Un processus partagé, en amont et aval

Les deux interventions liminaires le montrent, et Lydie Palaric le souligne : on impose de moins en moins une œuvre sans travail préalable avec les habitant.es et usager.es du lieu auquel elle est destinée. *« Il s'agit de travailler sur un projet commun en mettant l'artiste au centre, c'est coconstruire correctement, s'entendre sur une même histoire à raconter avant même l'arrivée de l'œuvre en prenant le temps long nécessaire. À la Forêt d'art, on ne se lance pas dans la production d'une œuvre tant que le groupe n'est pas prêt. »*

C'est le principe des Nouveaux commanditaires dont le travail en Nouvelle Aquitaine est mené par Marie-Anne Chambost, qui présente ce dispositif né de l'initiative de l'artiste François Hers. **« L'idée était de renverser le principe de la commande publique en partant non de l'offre, mais du désir : quelle est l'envie ? Les mots désir et envie, très forts pourraient présager d'une réception d'une œuvre plus facile. Les Nouveaux Commanditaires expriment ce désir, sont accompagnés par un médiateur ou une médiatrice et le chemin de réflexion commune prend des mois, voire des années, l'enjeu étant de ne pas épuiser le groupe jusqu'à ce que l'œuvre arrive enfin... si elle doit arriver ! Le processus est aussi important que la réception finale... ou la non réception. C'est en tout cas une attente, et des Nouveaux commanditaires ont eux aussi été ambassadeurs pour signaler la vandalisation d'une œuvre. »**



Découverte d'une fresque murale initiée par Winterlong Galerie à Niort
Crédit : Darri

Sur cet impératif d'un processus de concertation en amont, Lydie Palaric tient également à évoquer le projet Prismes mené par Marie Ladonne et Bam Projects dans plusieurs villes de la métropole de Bordeaux, sur un temps qu'elle juge court – un an – : **« les projets exigent une médiation importante en amont et ne s'inscrivent pas de façon évidente dans la temporalité des élus. Le temps souhaité serait double ou triple. »**

Beaucoup d'artistes créent d'ailleurs des liens sur le long terme avec les habitants du territoire, hors des structures, fait remarquer une participante. Comme le montre l'exemple des Laboratoires d'humanité cité par un autre participant, qui travaille avec deux autres artistes sur un quartier prioritaire de la ville, depuis deux ans et demi et pour six mois encore, à partir d'une commande de l'aménageur. Les artistes proposent une restitution de ce parcours deux fois par an : la première a consisté à récupérer tous les meubles et encombrants que les habitants déplacés laissaient en bas de chez eux. Un groupe de femmes prenant en charge cette récupération a prélevé de quoi reconstituer un appartement dans un container

mis à disposition. Les artistes ont proposé une exposition sur les murs du container, d'une création visuelle et sonore. **« On a invité les habitants à venir prendre un café dans cet appartement reconstitué et partager un moment intime où on regarde les photos, on écoute le son. Pendant trois jours une soixantaine de personnes sont passées, et même s'il pleuvait le jour de l'inauguration, c'était très identifié dans le quartier. On a amené des gens sur la restitution suivante ! »**

La légitimité, interrogation récurrente

Toutes et tous en conviennent : l'œuvre dans l'espace public interroge des dispositifs de pouvoir, à partir de la question « qui montre qui ? ». Cette question, Nadia Russell l'a résolue de manière singulière, via les « Tinbox » : de mini- galeries mobiles dans les espaces publics. Elle en a conçu sept, dont la plus petite a la taille d'un sac à dos et la plus grande celle d'un algeco, proposant de regarder des œuvres mises en vitrine. **« J'inverse le mouvement, explique-t-elle : plutôt que d'imposer une œuvre dans un espace fixe, je déplace l'espace d'exposition. La Tinbox est petite mais résonne avec tout ce qui l'environne, du champ à la place publique où son sens est perçu très différemment ! Je me suis posée la question de ma légitimité à poser une œuvre dans l'espace public et l'ai retournée : « qu'est ce qui m'interdit de créer l'étonnement et la surprise ? » Ce qui m'intéresse est d'être à côté des passants en anonyme : quand on discute, il se passe toujours quelque chose. Faut-il toujours prendre les gens par la main ou peut-on être un peu dans du "sauvage" ? On s'amuse à faire ça, mais c'est très courageux, et d'une générosité folle de la part des artistes, on n'est pas dans un contexte conquis. »**

Être dans l'espace public, ajoute Nadia Russell, c'est de toutes façons prendre des risques : aucune compagnie accepte d'assurer l'art dans l'espace public sauf sous l'étiquette « mobilier urbain ». Dans l'espace public, les administrations ont tendance à sortir le parapluie, confirme un participant, et demander une autorisation est quasi la certitude de ne pas l'obtenir : **« J'ai emballé un véhicule à énergie fossile dans une bâche blanche, dans l'idée de rapprocher l'énergie fossile de la voiture et la fonte des glaces. Une contractuelle est passée pour me poser un PV parce qu'on ne voyait plus les plaques d'immatriculation. Ça, c'est facile à régler, mais un véhicule masqué, dans l'ambiance actuelle, c'était forcément inquiétant pour la maréchaussée : on a su qu'elle était intervenue, de nuit, pour débarrer la voiture ! Les interventions d'artistes posent des vides juridiques qui ne sont pas inintéressants à explorer. L'interstice peut être une piste. Un autre exemple montre à quel point l'espace est sensible et personne ne veut prendre de risque : une affiche réfléchissante, sur le thème du miroir, m'a valu le passage d'une commission de sécurité ! »**

Espace public, espace politique

Une participante pose la question du rapport particulier au politique des œuvres dans l'espace public.

Fabiana de Moraes donne un exemple marquant d'installation conflictuelle et de débat éthique. Une association amiénoise, Pacific Action, a été lauréate du budget participatif à Amiens, pour un mémorial sur l'abolition de l'esclavage, sous forme d'une œuvre à installer dans l'espace public, pour laquelle l'association a obtenu 80.000 euros. L'objet existait déjà : une sculpture artisanale produite en série représentant un homme et derrière lui sa femme et son enfant, aux chaînes brisées. Sur un sujet aussi sensible, Fabiana de Moraes estimait, avec ses collègues de la Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine et du Musée de Picardie, qu'on ne pouvait choisir avec autant de précipitation.

Ce qui provoque de vives réactions parmi les participant.es à l'atelier, plus choqués par les habituels projets « descendants » que par le choix artistique démocratique issu d'un budget participatif.

« La mairie a validé le projet de l'association, répond Fabiana de Moraes, et il y aura bien une œuvre près de la gare d'Amiens inaugurée le 10 mai 2025 lors des commémorations de l'abolition des esclavages ! Mais l'œuvre proposée faisait-elle sens notamment pour les afro-descendants d'aujourd'hui ? Nous, techniciens de la Culture, devons gérer l'installation et la médiation de ce monument. Il fallait reconnaître le processus et le portage de ce projet par l'association, ne pas être dans le manque de respect de son président ni de toutes celles et ceux qui avaient voté pour ce projet. Heureusement, l'association avait également pris contact avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, qui mène une réflexion en profondeur sur ces thématiques. Cela a permis de mettre tout le monde autour de la table pour parler d'une représentation pérenne dans l'espace public. Parce qu'un mémorial, on ne peut pas se permettre de juste le poser et partir en courant ! On ne peut mettre sur le même plan la médiation pour une fresque d'art urbain prévue pour trois ans et un monument de cette teneur, prévu pour des générations et à laquelle vont se

confronter tous les responsables politiques successifs !

On a fait la contre-proposition d'un appel à candidatures, on s'est battus pour un budget supplémentaire afin d'acquérir une œuvre originale et créé un comité scientifique international, avec des historiens, anthropologues, associations,

artistes de France et d'ailleurs. Au bout de six mois, l'appel à projet était lancé et nous avons reçu une quarantaine de propositions.

C'est une sculpture en bronze de Barthélémy Toguo qui a été choisie par le comité composé de l'association PacificAction, de professionnels des arts visuels et d'élus.»



1. et 2. Visite de Niort et découverte des fresques murales initiées par Winterlong Galerie
Crédit : Darri

Cette histoire ne va pas sans susciter des réactions sur la complexité de répondre aux attentes des citoyen.n.es comme des élu.es sans sacrifier une intégrité artistique ni le sens d'une commande. L'exemple des ronds-points cités par une participante montre que les élu.es veulent valoriser les entrées de ville, parfois en s'opposant aux commissions du 1%.

Une représentante du service culturel de la mairie de Bressuire souligne que les technicien.n.es de ces services jouent un rôle tampon entre élus et artiste. Elle même se débrouille toujours pour que l'artiste ait le dernier mot, sur les emplacements par exemple. « En revanche, ce que j'aime dans l'espace public, c'est que tout est possible ! » conclut-elle. Même si pour un participant, ce peut aussi être le lieu de l'autocensure.

Faut-il créer des objets ? Pour quelle durée ?

Tout est-il vraiment possible ? Qu'en est-il d'arts tels que la performance dans la commande publique et de la possibilité de sortir du monumental ? Dans certains cas, un projet immatériel suscite la question : « elle est où, l'œuvre ? »

Marie-Anne Chambost souligne qu'il y a d'autres possibilités de penser l'œuvre que la matérialité, comme le montre l'histoire de l'art contemporain. « **Mais cela se heurte aux souhaits des élus, dont la commande va plutôt vers le matériel et la pérennité !** » souligne Lydie Marchi, qui a accueilli des performances dans le jardin de Château-Vert, citant notamment le travail d'une danseuse en reconversion autour de la thématique du monument aux morts : la trace de sa danse s'inscrit dans le thème du souvenir.

Si plusieurs approuvent l'idée d'un art « invisuel », ils et elles s'accordent sur la difficulté de convaincre des élus. En contrepoint, Dominique Thébault estime que si la dématérialisation choisie permet de trouver d'autres formes de lien avec le public : elle peut aussi nuire aux projets d'arts visuels, beaucoup d'élus préfèrent une série événementielle à une œuvre qu'ils doivent entretenir.

« **La question de continuer ou non à produire des objets est récurrente** », souligne Lydie Palaric. Et elle s'accompagne de celles posées par l'entretien et la restauration des œuvres, liée à l'attachement et au désir de pérennité : « **Quand l'œuvre montre des signes de faiblesse, on pourrait dire qu'elle a vécu sa vie, mais c'est l'attachement manifesté qui nous fait restaurer.** »

Pérennité, entretien, restauration

Comment faire avec l'attachement porté aux œuvres ? Qui restaure et comment restaurer ? « **La France est entravée par le budget de l'art ancien, déplore un participant. Comment faire pour que l'art d'aujourd'hui et de demain ne soit pas aussi invasif et coûteux ? Est-on obligé de restaurer des œuvres dont l'usure est belle aussi ? Faut-il toujours viser la permanence alors que l'être humain a vocation à disparaître ?** »

« **L'œuvre dans l'espace public, historiquement, c'est un symbole de puissance : le prince ou le conquérant sur son cheval, en bronze, pérenne**, constate Lydia Marchi. Aujourd'hui, il faut penser vraiment autrement. Quand on a une commande politique, on répond positivement, mais petit à petit, on remet en question l'idéologie du monument pour aller vers des choses plus fines. À Châteauvert, j'étais celle qui avait le moins de désir d'acheter des sculptures. Je souhaitais plutôt commander un jardin à un collectif, j'ai semé la graine dans le comité et elle va finir par germer. **Ce désir de pérennité**, ajoute-t-elle, **est lié à l'idée un peu dingue qu'une œuvre d'art est immortelle.** »

Fabiana de Moraes s'est confrontée à la double problématique de la restauration et de la commande pérenne. La Citadelle Vauban à Amiens accueille une œuvre sonore de Nicolas Frize créée dans le cadre du 1% – pour un budget conséquent. Régulièrement en panne, l'œuvre exige un entretien constant.

Le projet d'arts visuels dans l'espace public *IC.ON.IC*, coordonné par la Direction de l'action culturelle et du patrimoine d'Amiens métropole, se fonde sur le principe que les œuvres d'art urbain ont une essence éphémère et l'inscrit dans les contrats, d'une durée de trois mois à cinq ans maximum pour les grandes œuvres. Mais d'autres services de la collectivité ont lancé des projets d'œuvres pérennes dans l'espace public et exigent de son service une « pédagogie » en interne et du dialogue.

Une participante cite une commande d'œuvres en forme de jardins qui réconcilient éphémère et pérennité : « c'est une utopie écologique, un endroit sans cesse en mutation, des plantes naissent, d'autres meurent, et cela me semble intéressant et bienveillant. » « Mais pour être entretenu, cela n'engage ni les mêmes coûts ni les mêmes droits », souligne Lydie Palaric, qui constate que des œuvres installées dans l'espace public sont généralement prévues pour durer quelques mois, un été, avec des matériaux choisis en fonction de cette durée de vie. « **Quelquefois, l'œuvre plait, habitants et élus sont contents, ils souhaitent finalement la garder. Mais qu'en est-il de la rémunération de l'artiste qui montre son œuvre, et le cas échéant l'entretient ? Si cela n'est pas anticiper c'est souvent impossible.** »

Et les artistes dans tout ça ?

Les différentes voies empruntées par la création dans l'espace public posent toutes sortes de questions sur la rémunération de l'artiste comme sur sa marge de manœuvre. Une participante fait remarquer qu'œuvrer au long cours sur un territoire devrait être assorti d'une continuité de revenus, et non d'une rémunération unique de la commande. D'autres pestent contre l'injonction au tout numérique pour répondre à des appels à projets, appels qui de surcroît risquent de les transformer en prestataires, soumis à des cahiers des charges « pas toujours bien pensés ». L'espace public est celui de l'injonction contradictoire : on le voudrait espace de liberté, lieu d'interventions sauvages- , mais il est aussi espace de l'accumulation des contraintes – techniques, budgétaires, politiques.

Par ailleurs s'interrogent certain.es, l'artiste doit-il intervenir en dernière phase d'un projet urbain, à titre uniquement ornemental, comme s'il n'était pas soucieux et en capacité de développer une pensée sur les enjeux de l'espace public – circulation, sécurité, convivialité- etc... comme sur d'autres questions de société ?

Hélène Fribourg fait remarquer que cette concertation et réflexion commune en amont est de plus en plus la règle pour les commandes du Département de la Gironde dans le cadre du 1% artistique.

Une artiste intervenue dans le cadre de Prismes à Artigues près Bordeaux offre un exemple des enjeux et des dilemmes pouvant intervenir dans le cadre de commandes que l'on pourrait qualifier « d'atypiques », même si elles sont de plus en plus fréquentes : « ***J'inclus le vivant dans mes projets. Dans le cadre de Prisme à Artigues près Bordeaux, mon cahier des charges demandait la création d'une œuvre qui renouerait avec un dispositif « paysage » parce qu'étant auteure d'œuvre en mouvement, il est forcément difficile de gérer les plantes qui meurent, vivent et les dégradations*** ». Pendant quatorze mois, elle procède à des médiations, intervient notamment dans des cités. Le travail est apprécié et la mairie désireuse de le conserver... Mais sans la dédommager, ou en bradant ses droits. Ce qui pose la question d'imaginer de nouvelles clauses pour les œuvres en mouvement, et la responsabilité du commanditaire quant à leur entretien.



Des participants à la rencontre devant le Camji
Crédit : Darri

Là encore, la commande se heurte à une double injonction : soit elle déplaît et les oppositions se déchaînent sur son coût, soit elle plaît quand ni les matériaux ni le budget ne permettent sa pérennité. Fabiana de Moraes conclut la rencontre avec une jolie histoire d'appropriation et de restauration qui a permis de résoudre l'équation :

« En 1992, une commande publique a abouti à l'installation d'un trio de sculptures de Stefan Balkenhol. Autour du fleuve Somme : un homme dans sa bouée sur la rivière, et deux personnages sur des maisons voisines, un homme à chemise rouge, une femme à robe verte. Une installation en bois, ce qui est inconcevable aujourd'hui ! La population l'a perçue

comme représentation d'un trio amoureux, et les étudiants se sont emparés de l'homme sur la bouée, qui chaque semaine se trouvait habillé d'un nouveau tee-shirt portant des slogans. Un jour, lors d'un championnat de rugby, des jeunes font la fête et cassent la sculpture. Les commentaires des habitant.es étaient incendiaires sur les réseaux sociaux !

Suite à la casse, l'artiste est revenue à Amiens et il a proposé de réaliser une nouvelle version de L'Homme sur sa bouée dans un matériau plus durable. Il en a profité pour restaurer la sculpture d'origine, qui a pris place dans les salles du Musée de Picardie. Les étudiant.es continuent à l'habiller.»

Comment les problématiques écologiques font évoluer les pratiques artistiques ? Vers une photographie plus respectueuse de l'environnement

Par Marine Wernimont

Peut-on être photographe argentique et respecter la planète ? La photo non toxique existe-t-elle ? A l'heure où les ressources se raréfient et les déchets s'amoncellent, le duo de photographes Tao Douay et Adrien Pontet, réunis au Pavillon Grappelli à Niort nous proposent d'imaginer une photographie autrement, accompagné de Philippe Guionie.

Quelques éléments de contexte



1. et 2. Café-disscusion
Crédit : Darri

Le photographe Philippe Guionie a pris la direction de la Villa Pérochon à Niort en 2024. Originaire de Toulouse, dont il a gardé l'accent chantant, il est heureux d'accueillir dans sa nouvelle ville la Rencontre régionale des acteurs des arts plastiques et visuels. Depuis sa création en 2013, la Villa Pérochon, Centre d'Art contemporain photographique, fait la part belle à l'expérimentation artistique autour de l'image. Une mission qui va se poursuivre dans les années à venir et notamment en janvier, février, mars 2026 avec la présentation du nouveau projet du duo "Chiendent", composé des photographes Tao Douay et Adrien Pontet. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Capsule soutenu par le ministère de la Culture et la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

«La photographie et l'écologie peuvent matcher ensemble, doivent matcher ensemble.»

Philippe Guionie

Photographe et ancien journaliste, Adrien Pontet connaît Tao Douay depuis 2020 lors d'une résidence en Bretagne. Leur duo, «Chiendent», s'est concrétisé lors des Rencontres de la jeune photographie internationale 2024, à la Villa Pérochon de Niort. Adrien se concentre sur les questions narratives et la scénographie.

Photographe engagé dans des pratiques écologiques et tireur professionnel pour la Villa Pérochon notamment, Tao Douay a initié Adrien à des méthodes photographiques alternatives utilisant des plantes pour développer des pellicules.

L'expérimentation et l'innovation sont au cœur de leur pratique, cherchant à créer des photographies de haute qualité tout en réduisant l'impact environnemental.

Rencontres de la jeune photo, premier travail officiel en duo

Le thème des Rencontres de la Jeune Photographie Internationale 2024, c'était « 30 ans après ? », une réflexion assez large sur l'avenir de la photographie. De son côté, le duo planchait alors sur la question des ressources nécessaires à la production photographique, partant du constat scientifique selon lequel il resterait environ 20 ans d'extraction dans les mines d'argent. L'argentique vivrait donc ses dernières heures.

Dans leur dossier de candidature, les deux photographes ont insisté sur le fait qu'ils ne pourraient pas garantir que leurs photos "tiendraient" jusqu'à la fin de l'exposition, du fait de leur technique expérimental de fixation au sel. Ils ont décidé de faire de cette faiblesse une force, puisqu'ils exploraient la question de l'impermanence ou non de l'image. Finalement, les photos de leur série "Exile" ont tenu jusqu'au bout, mais pour combien de temps ? Le mystère demeure...

Objectif projet Capsule

«On essaye de montrer le monde dans lequel on aimerait vivre à travers la photographie.» Adrien Pontet

Le projet Capsule, nouvelle exploration artistique pour le duo, vise à expérimenter des méthodes photographiques alternatives. Les deux photographes et amis explorent des émulsions et des surfaces photosensibles autres que l'argentique, tout en maintenant une qualité photographique élevée. Ils cherchent à créer des photographies noir et blanc dignes, sans produits chimiques toxiques. Leur travail s'inscrit dans une démarche politique et revendicative, cherchant à démontrer que l'image peut être fabriquée différemment, de manière plus respectueuse de l'environnement.

Expérimentations et questionnements

«La production industrielle fait la pluie, la révolution fait le beau temps.»
Guy Debord cité par Adrien Pontet

Adrien et Tao en sont encore au tout début, en processus d'écriture. Ils viennent partager aujourd'hui leurs questionnements plus que des réponses toutes faites. Les deux photographes expérimentent des chimies écologiques. Leur objectif est de réduire l'impact environnemental de la photographie tout en maintenant la qualité artistique. S'il semble aujourd'hui difficile pour eux de se passer de métaux lourds comme l'argent, ils utilisent des révélateurs à base de plantes, pour développer leurs pellicules. Ils cherchent également à minimiser l'utilisation de produits chimiques en allongeant les temps de développement. Toutefois, ils ne veulent pas réduire leur

travail photographique au seul aspect technique.

Tao Douay : ***“On a beaucoup travaillé avec des photographes qui sont dans une démarche quasi exclusivement dédiée à la recherche scientifique et où tout l’aspect artistique a été mis de côté. Cela nous a renvoyé à notre pratique et à cette conclusion : la technique nous intéresse, la dépollution nous intéresse, l’économie nous intéresse. On a une pratique photographique qui questionne cela et donc la technique doit être adaptée à nos sujets. Mais travailler uniquement la technique pour la technique, à un moment donné on s’épuise. Ce qui nous intéresse c’est ce qu’on a à dire et comment on va le dire.”***



1. Adrien Pontet et Tao Douay lors du café-discussion

2. Adrien Pontet et Tao Douay dans le jardin de la Villa Pérochon

Crédit : Darri

Méthodologies utilisées

Les deux photographes remplacent les révélateurs chimiques traditionnels par des infusions de plantes, comme des infusions de sauge, de thym et de romarin, permettant l’extraction de phénols et d’antioxydants. Par exemple, ils utilisent des cendres ou des cristaux de soude pour augmenter l’alcalinité nécessaire au développement des pellicules. Ils ont également expérimenté avec des fixateurs à base de sel, évitant ainsi les produits chimiques toxiques comme le sulfite d’ammonium.

Jardin expérimental

Un jardin expérimental a été créé à la Villa Pérochon pour cultiver des plantes utilisées dans les révélateurs photographiques. Ce jardin va leur permettre d’avoir un accès direct à leurs matières premières, réduisant ainsi leur dépendance aux produits industriels et leur impact environnemental.

Adrien Pontet : “Les aromates que l’on a planté à Niort sont les mêmes que ceux qu’on utilise depuis des années. On fait avec ce que l’on a sous la main. Quand je suis au bord de la mer, j’essaie d’utiliser l’eau de

mer, le sel, etc. Quand on sera à la Villa Pérochon, on aura qu’à cueillir les plantes dans notre petit jardin. Au-delà de la symbolique, c’est aussi un confort d’avoir sa matière première à quelques mètres du labo.”

Quand la photographie rencontre les sciences

«On a rencontré une chercheuse turco-bulgare de l’Université de Haute-Alsace, qui est notre collaboratrice aujourd’hui.» Adrien Pontet

Pour approfondir leurs recherches sur les impacts environnementaux, le duo collabore avec des scientifiques. Cette collaboration leur permet d’avancer dans

leurs expérimentations et de trouver des solutions innovantes. Après de nombreux démarchages infructueux auprès de multiples CNRS, ils travaillent désormais avec une chercheuse spécialisée dans les biopolymères et l'impact de la solarisation, ce qui leur permet de mieux comprendre et d'améliorer leurs procédés écologiques.

Accessibilité des procédés

« Toutes nos recherches sont en open source. À partir du moment où l'on s'inquiète de la planète, vouloir conserver ou vendre des recettes, ça n'est pas cohérent. » Tao Douay

Les artistes partagent leurs recherches en open source, permettant à d'autres de reproduire leurs méthodes écologiques. Ils estiment que la diffusion de ces connaissances est essentielle pour encourager des pratiques plus durables dans la photographie.

Adrien Pontet : **“Non seulement la notion de brevet ne nous intéresse pas, mais en plus, nous ne sommes pas les inventeurs du laboratoire durable, plutôt des améliorateurs. On a stabilisé des recettes, notamment celle du “caffenol”, revenue à la mode dans les années 90, à base de café.”**

Transmission et éducation

Adrien et Tao sont ouverts à partager leurs connaissances et à enseigner leurs méthodes dans des écoles d'art et à travers des résidences artistiques. En tant que tireur à la Villa Pérochon, Tao Douay accompagne les photographes en résidence et les encourage à adopter des pratiques écologiques.

Qualité du rendu

« On vous met au défi de nous dire si ce que vous voyez aux murs a été fait avec un jus de plantes ou avec une chimie classique. » Tao Douay

Lors de leur résidence à la Villa Pérochon, ils ont passé beaucoup de temps à perfectionner leurs méthodes pour s'assurer que leurs photographies soient de haute qualité, tout en utilisant des procédés écologiques.

Tao Douay : “J’ai amené certaines personnes dont un directeur d’école de photographie et un directeur de festival au labo. Ils voulaient voir nos négatifs. Je les ai mis sur la table lumineuse et ils ont été bluffés. Je me suis dit : « On a réussi. On est validé, on est accepté dans nos recherches. Maintenant on peut aller plus loin, on peut déconstruire, revenir à des accidents. »”

Collaboration franco-anglaise, ou quand l'histoire se répète...

«Nos pratiques sont apparues en même temps à deux endroits différents sans que l'on communique entre nous. C'est très symbolique.» Tao Douay

Adrien et Tao collaborent avec le collectif Sustainable Darkroom, basé à Londres. Ce collectif international réunit des photographes de divers horizons, travaillant sur la chimie photographique accessible à tous. Ils effectuent un travail important de vulgarisation scientifique et expérimentent de nombreuses techniques autour de la photographie. Cette collaboration a permis aux artistes de partager leurs connaissances et de s'inspirer mutuellement. Les deux photographes nous rappellent alors l'invention de la photographie par Talbot en Angleterre et Daguerre et Bayard en France, quasiment simultanément, et comment cette histoire se reflète dans leur propre travail. Leur projet Capsule sera d'ailleurs présenté à la Villa Pérochon en 2026, année du bicentenaire de l'invention de la photographie.

Philippe Guionie : "Il me semble que cela peut être pertinent de profiter de ce moment-là pour réfléchir aux fondamentaux de la discipline. Et si en plus vous arrivez à faire venir des Anglais, le casting serait parfait !"

Echanges avec le public : morceaux choisis



Quelle est la différence entre votre travail et les anthotypes ?

Tao Douay : Contrairement aux anthotypes qui utilisent la chlorophylle des plantes pour créer une surface photosensible exposée au soleil, notre travail se base sur des pellicules argentiques. On développe ces pellicules avec des révélateurs écologiques composés de cendres ou de cristaux de soude pour augmenter l'alcalinité, et des infusions de plantes pour extraire les phénols. Ces révélateurs sont associés à un catalyseur comme l'acide ascorbique (vitamine C) pour développer les images. On remplace les produits chimiques traditionnels par des alternatives écologiques tout en maintenant les fonctions nécessaires au développement photographique.



Quand on développe une photo, ce sont des durées déterminées pour chaque bain. Où en êtes-vous de ce côté-là ?

Tao Douay et Adrien Pontet : Nous utilisons le moins de chimie possible, ce qui allonge les temps

1.Exposition collective «Méandres» au Séchoir
2.Exposition «KIAP» de Laure Ledoux à la Villa Pérochon
Crédit : Darri

de développement. Par exemple, avec trois grammes d'acide ascorbique et cinq grammes de cristaux de soude pour 300 ml d'eau, le développement prend environ une heure à une heure et demie. On pratique le «stand development» pour réduire les quantités de chimie et obtenir un développement homogène. Pour la fixation, on utilise des bains saturés en sel maintenus à 30-35°C, nécessitant environ 24 heures, contrairement aux cinq minutes des techniques classiques.

Quid de la photographie couleur ?

Le duo se concentre sur la photographie noir et blanc car les procédés couleur nécessitent plus de bains et présentent des risques de contamination. Bien qu'ils aient exploré des alternatives pour la couleur, ils préfèrent le noir et blanc pour des raisons esthétiques et écologiques. Mais certains de leurs développements longs permettent aux colorants des plantes de marquer la pellicule, créant des teintes variées. En numérisant les films noir et blanc, ils peuvent obtenir des photos avec des teintes dues aux plantes, comme des tons terreux, sépia ou rosés.

Conclusion et propositions pour l'avenir

Et si c'était tout l'écosystème photographique qu'il fallait réinventer ? Au-delà des questions techniques, les membres du public s'interrogent sur la compatibilité de cette nouvelle pratique de la photographie proposée par Tao Douay et Adrien Pontet avec le système du marché de l'art photographique actuel qui exige pérennité et une certaine garantie de qualité de l'œuvre.

Fixation écologique

Pour garantir une fixation plus pérenne sans mettre en péril la planète, le duo propose l'utilisation de fixateurs classiques à hyposulfite. Tao Douay encourage le recyclage et la dépollution des fixateurs en déchetterie pour minimiser l'impact environnemental.

Qualité et dignité des tirages

Les deux artistes soulignent l'importance pour eux de produire des tirages de haute qualité, même avec des méthodes écologiques. Adrien Pontet insiste sur leur objectif de proposer des tirages dignes et acceptables pour les galeries, malgré leurs recherches amateurs.

Valeur de la démarche artistique et invitation à ralentir

Dans le public est émise l'idée que les collectionneurs peuvent acheter une démarche artistique plutôt qu'un objet pérenne. On valoriserait alors la démarche, même si l'œuvre n'est pas durable. Adrien Pontet n'est pas à l'aise avec cette proposition. Pour lui, le support photo doit être au service du récit. Il ne souhaite pas mettre en scène

sa démarche artistique. Il propose en revanche d'explorer de nouveaux formats de vente, comme des tirages avec possibilité de retraitage ou de renvoi pour refixation.

Adrien Pontet : ***"Mais un jour ou l'autre, dans un futur proche, le marché de l'art sera forcé de s'adapter à l'épuisement de certaines ressources et à la fermeture de certaines industries."*** Tao Douay : "Et pour produire de manière vertueuse, il faudra moins produire et privilégier les formats réduits."

Après deux heures d'échange, Philippe Guionie conclut ce café-discussion en soulignant l'importance de ces discussions pour faire avancer la réflexion sur les pratiques artistiques durables et encourager une approche plus responsable de la photographie.

"Rappelez-vous que la production industrielle fait la pluie et la révolution fait le beau temps ! Il existe plein de manières de faire la révolution, et dans nos pratiques artistiques, on peut faire des pas de côté, parfois à moindre effort. Il y a beaucoup de choses à faire du côté de la photographie et de l'autoproduction."

Adrien Pontet et Tao Douay

*Retrouvez la série "Exile" d'Adrien Pontet et Tao Douay sur taodouay.com

Une action
du contrat de filière
arts plastiques et vi-
suels
en Nouvelle-Aquitaine



réseau
arts plastiques & visuels
nouvelle-aquitaine

ASTRE